



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 juillet 2020

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Elisabeth LOBO, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK, Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET.

Absents avec procuration : Lionel NICAUD (procuration à Dominique THELINGE), Julien ZANY (procuration à Nathalie WOMACK), Julien CLEMENT (procuration à Henri ANTUNES).

Absents :

Secrétaires de séance : Christophe ROGER et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire ouvre la séance à 18H30

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou des questions concernant le compte-rendu du conseil Municipal du 23 juin 2020.

Pascaline BACOUET, prend la parole. Elle explique : « qu'étant novices en la matière, ses colistiers et elle-même regrettent que les projets de délibérations, notamment ceux afférant aux budgets, n'aient pas été envoyés plus tôt, permettant ainsi de se concerter et de préparer au mieux la séance du Conseil municipal ». Madame le Maire lui fait remarquer d'une part qu'il y a eu la commission des finances à laquelle Julien CLEMENT, membre de l'opposition a assisté (par téléphone) et d'autre part qu'il n'y a aucune obligation à envoyer les projets de délibération à l'avance. Elle explique que ce choix a été fait lors du précédent mandat, justement pour une raison d'équité. Cependant il faut savoir que bien souvent des informations arrivent ou des points se rajoutent en dernière minute. Malgré tout, les documents sont transmis au plus tôt dans la mesure du possible.

Ceci étant dit, Pascaline BACOUET, absente lors du dernier conseil, revient sur le compte-rendu du 23 juin et pose plusieurs questions s'y reportant :

- quels sont les critères auxquels doivent répondre les associations pour la demande de subvention ? Madame le Maire lui répond qu'un dossier doit-être complété et retourné en mairie accompagné des pièces justificatives demandées, à savoir le bilan financier et moral de l'année écoulée, le budget et les projets prévisionnels pour l'année à venir, le dernier relevé de banque. Ce dossier est ensuite présenté en conseil municipal et le montant de la subvention délibéré. Le montant de la subvention tient compte d'une part de l'historique des dernières années, des évolutions d'effectifs, du nombre d'enfants, du nombre de prayssacois, des animations réalisées, etc ... et de la conjoncture.
- Le droit à la formation s'applique-t-il à tous les élus et pourquoi avoir fixé un montant de 3 000 € ? Madame le Maire lui répond que la formation est ouverte à tous les élus, avec cependant une priorité pour les adjoints. Que le catalogue, proposé par l'AMF, regroupant toutes ces formations est disponible et que chacun peut le consulter. Fabienne SIGAUD précise aussi qu'elle a proposé ce montant de 3 000 €, contre 1 000 € les autres années, en fonction des critères déjà évoqués lors du dernier Conseil, mais aussi et surtout pour inciter les élus à se former.
- Est-ce que le projet « Santa Maria », pourrait inclure le relogement du club de billard ? Madame le Maire lui répond qu'en effet, si la procédure de préemption arrive à son terme, cette possibilité sera envisagée ; même sans cette solution il faudra de toute façon reloger le club de billard dès que possible. Elle profite de cette occasion pour informer l'ensemble du Conseil des remerciements du Club pour l'octroi de leurs subventions.

Sans autres questions, elle propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 Examen et vote des budgets 2020
 - Caisse des écoles
 - Energies renouvelables
 - Lotissement
 - Logements Sociaux
 - Commune
- 2 Subventions aux associations
- 3 Emprunt acquisition immeuble
- 4 Renouvellement ligne de trésorerie
- 5 Désignation des personnes qualifiées à l'EPHAD « Les balcons du lot »
- 6 Création emplois saisonniers 2020
- 7 Création emploi non permanents
- 8 Attribution prime COVID-19
- 9 Rénovation énergétique logements sociaux : demandes de subvention
- 10 Questions diverses

1. Examen et vote des budgets 2020

a) Caisse des Ecoles

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget 2020 de la caisse des écoles, arrêté comme suit :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement :

Dépenses : 9 000€ Recettes : 9 000€

Vote : Pour à l'unanimité des voix

b) Energies renouvelables

Christophe ROGER présente le détail des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, il explique la diminution de la vente d'électricité provoquée par une coupure du système pendant un mois (déclenchement du système d'alarme) sans que la mairie en ait été informée et par le vieillissement des panneaux photovoltaïques qui au-delà de 10 ans produisent moins. Il précise que c'est un budget largement excédentaire.

Pascaline BACQUET demande alors si la Commune prévoit d'utiliser cet excédent pour d'autres projets d'énergies renouvelables ?

Madame le Maire, lui répond que dans un premier temps, il s'agira d'effectuer les réparations nécessaires sur les installations existantes et comme dit plus haut, vieillissantes. Néanmoins, il conviendra effectivement au cours de ce mandat de réfléchir à l'investissement sur d'autres projets d'énergies renouvelables, mais pas forcément du photovoltaïque. Christophe SOUDE, Adjoint, intervient pour préciser que les coûts de réparations sur ces installations anciennes sont très élevés. Ceci étant dit, elle met au vote le budget 2020 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	307 641.09	307 641.09
INVESTISSEMENT	313 045.90	313 045.90
TOTAL BUDGET	620 686.99	620 686.99

Vote : 16 voix Pour et 3 voix Contre

c) Budget Lotissement

Après en avoir détaillé les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Christophe ROGER précise que la vente d'un lot est en cours. Le deuxième depuis la diminution du prix de vente décidée lors du précédent mandat. Il propose de voter le budget Lotissement comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	361 455.04	361 455.04
INVESTISSEMENT	356 753.26	356 753.26
TOTAL BUDGET	718 208.30	718 208.30

Vote : 16 voix Pour et 3 voix Contre

d) Budget Logements sociaux

Madame le Maire précise qu'il s'agit des logements situés au 41 boulevard de la paix. Elle présente le détail des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, puis propose de voter le budget 2020 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	81 891.59	81 891.59
INVESTISSEMENT	75 799.20	75 799.20
TOTAL BUDGET	157 690.79	157 690.79

Vote : 16 voix Pour et 3 voix Contre

e) Budget de la commune

En préambule, Madame le Maire donne la parole à Christophe ROGER, 1^{er} adjoint chargé des finances, pour une présentation de l'évolution financière de la commune. Celui-ci s'appuie sur les ratios et graphiques présentés lors de la commission finances du mardi 07 juillet 2020.

Il ressort de cette analyse les points suivants :

- Concernant la dotation forfaitaire : une diminution constante depuis plusieurs années (moins 158 558 euros entre 2013 et 2019)
- Concernant les charges à caractère général : une maîtrise de ces charges depuis quelques années (moins 74 175 euros entre 2013 et 2019), même si en 2019 on constate une légère hausse due notamment au vol des camions et bennes obligeant, le temps de les remplacer, à recourir à la location, à la mise à niveau sécuritaire des bâtiments, aux réparations d'une fuite de chauffage à l'école maternelle. Il faut savoir que le parc immobilier de la Commune dans son ensemble est vieillissant et demande de plus en plus d'entretien et des réparations importantes.
Le 1^{er} adjoint explique qu'il sera très difficile d'être encore plus économe en maintenant un fonctionnement normal.
- Concernant les contributions directes : Les taux communaux n'augmentent pas depuis 2010, cependant les bases imposées par l'Etat ont augmenté entraînant ainsi une légère hausse des impôts pour les Prayssacois.
- Concernant les charges de personnel : même si cela reste une charge très importante pour la commune, on peut constater une légère baisse. Mais il reste difficile de pouvoir faire moins !
- Concernant les critères financiers : l'épargne brute (critère observé très régulièrement dans les collectivités, recettes réelles – les dépenses réelles – les travaux en régie) est tout à fait satisfaisante. Ce résultat a été notamment possible grâce aux économies évoquées plus haut, mais aussi à la renégociation des prêts et la révision de certains contrats comme ceux d'EDF, de la SAUR et des Assurances.
- Concernant la dette : Christophe ROGER présente un ratio de désendettement en nombre d'années qui est très satisfaisant (moins de 10 ans) ; faisant suite à la renégociation des

emprunts et à l'arrivée à terme de certains d'entre eux. Il explique que pour l'année 2019 il n'a pas pris en compte le prêt relais qui a été remboursé dans sa totalité début 2020, par contre il y a intégré l'emprunt de 540 000 € contracté pour le financement du Complexe sportif et de loisirs.

- Concernant le personnel, Madame le Maire précise qu'au 26 juin 2020 le nombre total d'agent s'élève à 34 pour 29 Equivalent Temps Plein (ETP). 20 agents titulaires et 14 agents non titulaires qui se répartissent de la façon suivante :
 - Service administratif : 4 agents titulaires et 1 personne en emploi aidé soit 4.6 ETP
 - Cyber base : 2 agents titulaires pour 1.8 ETP et 2 services civiques
 - Bibliothèque : 1 personne en CDD pour 0.8 ETP
 - Ateliers Municipaux : 8 agents titulaires pour 7.9 ETP et 5 agents non titulaires dont 2 contrats aidés, soit 12.9 ETP
 - Service entretien écoles, bâtiments publics et cantine : 2 agents titulaires et 5 agents non titulaires dont 3 en contrats aidés pour 5.10 ETP
 - Animation écoles et ALAE : 4 agents titulaires et 2 CDD pour 3.8 ETP
- Fabienne SIGAUD ajoute également que parmi ce personnel il y a un agent mis en disponibilité pour une durée de 5 ans et une personne en longue maladie.

Sans question sur cette introduction globale, Madame le Maire propose de passer à la présentation et au vote du budget.

Après en avoir détaillé les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Madame le Maire expose le bilan financier de l'aménagement du complexe sportif ; opération qui arrive à son terme. Fabienne SIGAUD précise que cet investissement bénéficie de subventions importantes. Aujourd'hui, le prêt relais a été remboursé, toutes les subventions (plus de 800 000 euros) ont été payées à l'exception des fonds européens dont le délai de versement est plus long. A l'issue de cette présentation, Fabienne SIGAUD propose aux membres de l'assemblée de voter le budget comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 928 244.10	2 928 244.10
INVESTISSEMENT	2 777 210.90	2 777 210.90
TOTAL BUDGET	5 705 455.00	5 705 455.00

Vote : 16 voix Pour et 3 voix Contre

2. Subventions aux associations et à la Caisse des Ecoles

Madame le Maire rappelle que les élus (ou leurs conjoints) occupant des responsabilités au sein d'une des associations dont les demandes sont examinées ce soir, ne peuvent pas prendre part au vote. Après présentation et examen des demandes de subvention des associations ci-dessous, le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2020			
Associations	Montants	Votes	Ne prennent pas part au vote
ASSOCIATIONS			
Rugby	900	18	Elsa SOARES
Etoile du soir (Les Floralies)	300	18	Bruno DAVID
CAISSE DES ECOLES			
	8 998.74	19	

Vote : Pour à l'unanimité des voix

3. Emprunt : acquisition d'immeuble

Madame le Maire rappelle que lors du dernier Conseil l'acquisition par voie de préemption du bien « Santa Maria » a été votée. Dans le cadre de cet investissement, elle informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un prêt de 300 000 € destiné à financer l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Elle propose de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées selon les termes suivants :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt Fixe : 0.85%
- Périodicité : échéances trimestrielles
- Type d'amortissement : capital constant
- Echéances : dégressives
- Frais de dossier : 600 € (0.20% du montant emprunté)
- Déblocage : il doit être réalisé selon les modalités mentionnées dans le contrat.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4. Renouvellement Ligne de trésorerie

Comme tous les ans, afin de faciliter la gestion de la trésorerie, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 €. Elle explique que c'est une mesure de sécurité qui permet de pallier, si cela s'avère nécessaire, aux retards de versements attendus par la collectivité. Selon les années, elle n'est pas forcément utilisée.

Vote : 18 voix Pour et 1 abstention

5. Désignation des personnes qualifiées à l'EHPAD « Les Balcons du lot »

Afin de compléter les membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les balcons du lot », Madame le Maire doit proposer la désignation de deux personnes qualifiées pour siéger dans cette instance. Les membres de l'opposition n'ayant pas souhaité présenté un candidat, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

- Madame Marie-Claude MILLET
- Monsieur Bruno DAVID

Vote : Pour à l'unanimité des voix

6. Création emplois saisonniers 2020

Afin d'assurer la continuité du service public lors des congés d'été des agents de la collectivité, Madame le Maire propose la création d'emplois saisonniers aux Ateliers municipaux, aux écoles et à la bibliothèque.

Vote : 16 voix Pour et 3 abstentions

7. Création d'emplois non permanent

Afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité et de pourvoir au remplacement d'agents en congés maladie, Madame le Maire propose de créer 5 emplois non permanents dont 2 aux ateliers municipaux, 1 à la bibliothèque et 2 aux écoles.

Vote : 16 voix Pour et 3 abstentions

8. Attribution prime COVID-19

Conformément à l'article 11 de la loi des finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, Madame le Maire propose d'instaurer une prime exceptionnelle COVID-19 afin de valoriser le travail des agents particulièrement mobilisés et pour certains exposés de façon importante pour assurer la continuité du service public lors de la période de confinement instaurée dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

Cette prime sera calculée, pour chaque agent, au prorata du temps passé en présentiel ou en télétravail et modulée en fonction des missions effectuées. Son montant sera compris dans une fourchette allant de 100 à 400 € maximum.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

9. Rénovation énergétique logements sociaux : demande de subvention

Dominique THELINGE, adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée le projet de rénovation énergétique des logements sociaux situés au 7 avenue du Colonel Pardes. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 242 000 € HT. Le plan de financement est établi comme suit :

DETR 2020	50 000 €
Région	22 000 €
Département	22 500 €
ADEME	76 500 €
Autofinancement	71 000 €

La DETR ayant d'ores et déjà été obtenue, il convient ce soir de solliciter une subvention auprès des organismes suivants :

REGION – DEPARTEMENT et ADEME pour les montants respectifs susmentionnés.

Vote : 16 voix Pour et 3 abstentions

10. Questions diverses

Madame le Maire fait part à l'Assemblée des informations suivantes :

- Dans le cahier de doléances mis à disposition à l'accueil de la Mairie, des praysacois remercient la municipalité (membres du CCAS et employés), Lot Aide à Domicile et le groupement de commerçants (qui a procédé aux livraisons à domicile), pour le travail effectué auprès de la population pendant la période de confinement.
- Les noms des personnes non-élues représentant notamment les organismes sociaux départementaux, nommées pour être membre du CCAS sont les suivants :
 - Micheline SOARES en qualité de représentante de l'UDAF du Lot.
 - Martine DEBORD en qualité de membre de l'Amicale des retraités de Prayssac.
 - Martine THELINGE en qualité de représentante du secours catholique agissant dans le domaine caritatif et humanitaire.
 - Nicole CARMIEU en qualité de représentante de l'association Ensemble pour Prayssac agissant dans le domaine de l'animation et prévention sociale auprès des personnes âgées.
 - Robert HARVEY en qualité de représentant de la population anglo-saxonne agissant dans le domaine d'aide à la traduction anglais-français des étrangers en difficulté sur la commune de Prayssac.
- La date limite des inscriptions pour les personnes non-élues souhaitant faire parties des commissions communales est reportée au 31 juillet 2020. Les habitants peuvent s'inscrire à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

Sans autres questions,

La séance est levée à 21h15.